CAPA (Services aux personnes et vente en espace rural)

DOCUMENT D'EXAMEN

E5 - Réaliser des interventions d’aide à la personne - Session 2022

Document de l'épreuve pour la session indiquée, mis à disposition par FormaV pour la révision.

Toutes les annales et leurs corrigés : https://capasapver.fr/annales-sujets-et-corriges

VERSION 2022

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole

Spécialité « Service aux personnes et vente en espace rural »
Épreuve E5

Extrait de la note de service DGER/SDPFE/N2016-143 du 23 février 2016

Objet : Modalités de mise en œuvre des épreuves professionnelles E4,E5,E6 et E7 pour tous les candidats au certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) spécialité « Services aux personnes et vente en espace rural ».

Modifiée par la note de service DGER/SDPFE/N2016-396 du 11 mai 2016

Objet : Modification de l'annexe 3 relative à l'épreuve professionnelle E5 du CAP agricole spécialité «Services aux personnes et vente en espace rural », de la note de service DGER/SDPFE/2016-143 du 23/02/2016.

Épreuve Professionnelle E5

L'épreuve ponctuelle terminale E5 valide la capacité CP5 « Réaliser des interventions d'aide à la personne ».

Coefficient	*Elle est affectée d'un coefficient 4.*
Forme	*L'épreuve terminale E5 est une épreuve de pratique explicitée qui place le candidat dans une situation professionnelle de services aux personnes dans le respect des règles d'hygiène, de confort et de sécurité.* *Elle permet d'évaluer :* *- d'une part, l'organisation mise en œuvre par le candidat dans l'espace et dans le temps pour la réalisation d'une activité en restauration et entretien des locaux (CP5.1) ;* *- d'autre part, l'attitude préventive adoptée par le candidat dans des gestes d'aide à la personne et l'entretien du linge (CP5.2).* *Il est demandé au candidat de réaliser une intervention pour répondre aux besoins de la personne. L'intervention comporte une activité en lien avec la CP5.1 ; une autre en lien avec la CP5.2* *Le candidat réalise les activités demandées. A l'issue des réalisations, les examinateurs demandent au candidat de justifier certains aspects des activités réalisées.* ***Le candidat doit se présenter à l'épreuve avec une tenue professionnelle adaptée : charlotte, blouse ou tunique et pantalon…*** *La durée totale de l'épreuve est de 75 minutes (dans le temps de l'épreuve, un temps est réservé à la préparation de l'organisation de l'intervention par le candidat).*
Evaluation	*L'évaluation est réalisée à partir de la grille critériée nationale* *Les examinateurs sont :* *- un enseignant d' ESF* *- un professionnel* du secteur des services à la personne.* **L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.*